

**DEPARTEMENT DU CHER**

---

Direction de l'Aménagement du  
Territoire et du Développement Durable  
Service Environnement et Agriculture

---

**ARRÊTÉ DU 07 AVR. 2016**

**portant sur la composition nominative de la Commission Locale  
d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité  
de Belleville sur Loire**

Le président du Conseil départemental,

Vu la troisième partie du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des  
Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la circulaire n° 1632/SG de Monsieur le Premier Ministre en date  
du 15 décembre 1981 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil général du Cher en  
date du 16 mai 1983 fixant la composition de la commission locale d'information  
de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire ;

Vu la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la  
sécurité en matière nucléaire ;

Vu le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions  
locales d'information auprès des installations nucléaires de base ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil général du Cher en  
date du 7 novembre 2008 portant nomination du Président de la Commission  
Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Belleville  
sur Loire ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil général du Cher en  
date du 19 mars 2010 portant sur la composition nominative de la Commission  
Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de  
Belleville sur Loire ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil général du Cher en  
date du 23 août 2013 portant sur la composition nominative de la Commission  
Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de  
Belleville sur Loire ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental du  
Cher en date du 11 septembre 2015 portant sur la composition nominative de la  
Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production  
d'Electricité de Belleville sur Loire ;

Vu les courriers et/ou délibérations des élus et des collectivités  
territoriales intéressés par les installations nucléaires de base de Belleville sur  
Loire, des associations de protection de l'environnement oeuvrant dans les  
départements intéressés, des organisations syndicales de salariés

représentatives dans les entreprises exploitant des installations nucléaires de base intéressées ou les entreprises extérieures mentionnées aux articles L.4121-5 et L.4522-1 du nouveau code du travail, des personnes qualifiées et des représentants du monde économique désignant leurs représentants à la CLI de Belleville sur Loire ou informant de leur accord d'en être membres ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'arrêté de composition de la CLI de Belleville sur Loire;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 - Objet de la décision et désignation des membres de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Belleville sur Loire**

En vue d'exercer une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement en ce qui concerne les installations du site, il est composé, dans le département du Cher, une commission locale d'information, composée de 51 membres répartis comme suit :

#### **1- Collège des élus**

**Le collège des élus est composé de 30 membres**

a) Sénateur

Titulaire
<b>Monsieur Jean-Pierre SUEUR</b> Sénateur du LOIRET

b) Députés

Titulaires
<b>Monsieur Yves FROMION</b> Député du CHER
<b>Monsieur Christian PAUL</b> Député de la NIEVRE

c) Représentants des Conseils régionaux désignés par ces derniers :

Titulaire	Suppléant
<b>Madame Michelle RIVET</b> Conseillère régionale du Centre - Val de Loire	<b>Monsieur Joël CROTTÉ</b> Conseiller régional du Centre - Val de Loire
<b>Monsieur Hicham BOUJLILAT</b> Conseiller Régionale de Bourgogne Franche-Comté	<b>Madame Frédérique COLAS</b> Conseillère régionale de Bourgogne Franche-Comté

d) Représentants des Conseils généraux désignés par ces derniers ;

Titulaires	Suppléants
<b>Monsieur Michel LECHAUVE</b> Conseiller départemental du Loiret	ou son représentant
<b>Madame Nadine KUAIX</b> Conseillère départementale du Loiret	ou son représentant
<b>Monsieur Jean-Luc RIGLET</b> Conseiller départemental du Loiret	ou son représentant
<b>Madame Blandine DELAPORTE</b> Conseillère départementale de la Nièvre	<b>Madame Anne-Marie CHENE</b> Conseillère départementale de la Nièvre
<b>Monsieur Patrick BAGOT</b> Conseiller départemental du canton de Sancerre	<b>Madame Michelle GUILLOU</b> Conseillère départementale du canton de Sancerre – 5 <sup>ème</sup> Vice-présidente

e) Représentants des communes intéressées

Département	Commune	Titulaire	Suppléant
Cher	<b>Belleville sur Loire</b>	<b>Monsieur M. VAN DER PUTTEN</b>	<b>Monsieur MAZIN</b>
	<b>Sury-Près-Léré</b>	<b>Mme Francine DANJOU</b> Conseillère municipale	<b>Monsieur Frédéric ORTEGA</b> Conseiller Municipal
	<b>Léré</b>	<b>Monsieur Michel BOUVET</b>	<b>Madame Christine BERGERON</b> Maire
	<b>Santranges</b>	<b>Monsieur Thierry RONDELET</b>	<b>Monsieur Morgan CORCELLE</b>
	<b>Savigny-en-Sancerre</b>	<b>Monsieur Stéphane BIRON</b> Conseiller Municipal	<b>Monsieur Patrick DOISNE</b> Adjoint
	<b>Boulleret</b>	<b>Monsieur Jean-Louis BILLAUT</b> Maire	<b>Monsieur Jean-François ROUSSET</b> Conseiller Municipal
Loiret	<b>Beaulieu-sur-Loire</b>	<b>Monsieur Patrick DESBOIS</b> Maire	<b>Monsieur Pascal RICHIDE</b> Conseiller municipal
	<b>Bonny-sur-Loire</b>	<b>Monsieur Michel LENGRAND</b> Conseiller municipal	<b>Monsieur Michel LECHAUVE,</b> Maire
	<b>Batilly-en-Puysaye</b>	<b>Monsieur Sébastien MEUNIER</b> Conseiller municipal	ou son représentant
	<b>Thou</b>	<b>Monsieur Olivier LECHAUVE</b> Adjoint au maire	<b>Monsieur Philippe BERTRAND</b> Maire
	<b>Faverelles</b>	<b>Monsieur Jacky DEFFOBIS</b> Conseiller Municipal	<b>Monsieur Jacques EUGENE,</b>

Nièvre	Neuvy-sur-Loire	Monsieur Thierry ARLETTAZ Adjoint	Madame CAILLARD, Adjointe
	La Celle-sur-Loire	Monsieur Gilles BOULET Adjoint	Madame Josette GAUTHIER Adjointe
	Annay	Monsieur Pierre BAARDMAN BOGERMAN	Madame Marie-Josèphe ALEXANDRE Maire
	Arquian	Madame Pascale de MAURAIGE Maire	Monsieur Patrick COURBET, Conseiller municipal
	Myennes	Monsieur Gérard BRIEC 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Laurent COUCKE 2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Cosne-Cours-sur-Loire	Monsieur Michel VENEAU Maire	Monsieur Thierry DEMAY, Maire délégué de Cours
	Saint-Verain	Monsieur Jean-Luc CHEVALIER Maire	Ou son représentant
	Saint-Loup	Monsieur Régis RIBAUD Conseiller Municipal	Ou son représentant

## 2 – Collège des associations de protection de l'environnement

7 représentants d'associations de protection de l'environnement oeuvrant dans les départements intéressés

Titulaire	Suppléant
<b>Monsieur Daniel MESSELOT</b> Président de l'association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie (Cher)	Ou son représentant
<b>Monsieur Gérard BIZET</b> Association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie (Cher)	Ou son représentant
<b>Monsieur Jean-Pierre THYRION</b> Vice-président, Nature 18 (Cher)	Ou son représentant
<b>Monsieur Dominique MARRET</b> Président de l'association Puisaye-Loire Nature et Environnement (Loiret)	Ou son représentant
<b>Monsieur François LABALLERY</b> Association Loire Vivante (Nièvre)	Ou son représentant
<b>Monsieur Patrick de LAMMERVILLE</b> Correspondant de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)	Ou son représentant
<b>M. DEPRez</b> Secrétaire de l'Association « Sortir du nucléaire Berry Puisaye »	Ou son représentant

**3- Collège des organisations syndicales de salariés ou des entreprises extérieures mentionnées aux articles L.4121-5 et L.4522-1 du nouveau code du travail**

5 représentants des organisations syndicales de salariés représentatives dans les entreprises exploitants les installations nucléaires de base intéressées

Titulaire	Suppléant
<b>Monsieur Thierry MAZZOCATO</b> Secrétaire général Union Départementale 18 Force Ouvrière	Ou son représentant
<b>Monsieur Loïc LEVALLET</b> Union Départementale 18 CFE-CGC	Ou son représentant
<b>Monsieur Patrick RUELLE</b> Union Départementale CFDT	Ou son représentant
<b>Madame Isabelle MOLINA</b> Union Départementale CGT <b>Monsieur Jean Charles PERRY</b> Union Départementale CGT	<b>Monsieur Jean Pierre PLANSON</b> Secrétaire général de l'Union Départementale CGT
<b>Monsieur Jacques MASSONNAT</b> Représentant Syndicat Sud Energie	Ou son représentant

**4- Collèges des personnes qualifiées et des représentants du monde économique**

Le collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique est composé de 9 membres

a) Représentants des intérêts économiques locaux

Titulaire	Suppléant
<b>Monsieur Alain BRUNAUD</b> Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher	<b>Monsieur Joël BADOUX</b> Directeur Général Adjoint de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher <b>Monsieur Dominique de MASSOL</b> responsable de l'aménagement du territoire & de la prospective de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher <b>ou autre élu</b> de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher
<b>Madame Régine AUDRY</b> Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher	Ou son représentant
<b>Monsieur Régis GUILLOT</b> Chambre d'agriculture du Cher	Ou son représentant

b) Représentants d'instances territorialement compétentes d'ordres professionnels régis par le code de la santé publique

Titulaire	Suppléant
<b>Madame Isabelle CHOPINEAU</b> Ordre National des Pharmaciens Conseil régional des pharmaciens du Centre	Ou son représentant
<b>Docteur Jean-Gabriel MOZZICONACCI</b> Conseil Départemental du Cher de l'Ordre des Médecins	Ou son représentant
<b>Docteur Bernard BROSSARD</b> Conseil de l'ordre des vétérinaires – Région Centre	Ou son représentant

c) Personnalités désignées au titre de leurs compétences dans les domaines de la sécurité nucléaire, ou de la communication et de l'information

Titulaire	Suppléant
<b>Madame Maud GIRAULT</b> Société Française d'Energie Nucléaire Val de Loire	Ou son représentant
<b>Monsieur le capitaine Marc RAIMBAULT</b> Chef du centre de secours de Léré	<b>Madame le Lieutenant colonel Stéphanie DUCHET</b> Adjointe au Lieutenant Colonel PECHER Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher
<b>Monsieur Bernard BUFFET</b> Ancien Président de la CLI de Belleville sur Loire	

## **ARTICLE 2 – Présidence et la vice-présidence de la Commission Locale d'Information**

La présidence de la commission locale d'information est confiée à Monsieur Patrick BAGOT, Conseiller départemental du Canton de Sancerre.

La vice-présidence est confiée à Monsieur Daniel MESSELOT président de l'association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie. Le vice-président est chargé de suppléer le président en cas d'absence ou d'empêchement.

## **ARTICLE 3 – Dispositions relatives à la nomination des membres de la Commission Locale d'Information ayant voix délibérative**

La durée du mandat est de 6 ans pour tous les membres de la Commission à compter de la date la publication dudit arrêté.

Le mandat des membres est renouvelable.

Les membres de la Commission qui perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été nommés cessent d'exercer la fonction de membre de la Commission. Leur successeur sera nommé pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions de membre de la Commission sont gratuites. Toutefois, les frais de déplacement engagés par ces derniers pour se rendre aux réunions de la Commission peuvent être remboursés, sur justificatifs, dans les conditions définies par les articles 9, 10 et 31 du décret du 28 mai 1990.

#### **ARTICLE 4 – Désignation des membres à voix consultative**

Peuvent assister avec voix consultative aux séances et ont accès de plein droit aux travaux de la commission :

- le ou les représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ;
- les représentants des services de l'Etat dans la région et le ou les départements intéressés, compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire, désignés conjointement par les préfets de la région et du ou des départements ;
- les représentants de l'exploitant ou des exploitants des installations nucléaires de base situées sur le site ;
- le ou les représentants de l'Agence Régionale de Santé.

Les représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, de l'Agence Régionale de Santé, des services de l'Etat et les représentants des exploitants qui assistent aux travaux de la commission avec voix consultative bénéficient des mêmes informations et documents que les membres de la commission ayant voix délibérative.

Les désignations faites en application du présent article sont notifiées au président de la commission locale d'information.


#### **ARTICLE 5 – Abrogation de l'arrêté du président du Conseil général du Cher en date du 11 septembre 2015**

Le présent arrêté abroge le précédent arrêté du président du Conseil départemental en date du 11 septembre 2015 fixant la composition de la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de Belleville sur Loire.

#### **ARTICLE 6 - Exécution de la décision**

Le Président du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à chacun des intéressés.

Le Président du Conseil départemental

  
**Michel AUTISSIER**

Acte déposé à la Préfecture du Cher le

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher le

Publié le

11 AVR. 2016

